

# LES FICHES CLARTE

DES REPONSES CONCRETES A VOS QUESTIONS

## CARTE CB MASTERCARD BUSINESSCARD

La carte professionnelle des petites et moyennes entreprises

Ce qu'il faut savoir ...

### PRINCIPE

La carte CB Mastercard Businesscard est une carte internationale de paiement professionnelle, destinées aux chefs d'entreprise et à leurs collaborateurs, aux professions libérales et aux entrepreneurs individuels. Elle permet de régler facilement et de suivre efficacement les frais professionnels courants (transports, hôtelleries, restaurants, fournitures de bureau...). Vous bénéficiez en plus de services d'assistance et de garanties d'assurances pour tous vos déplacements.

### CARACTERISTIQUES

#### DES ACHATS EN TOUTE SIMPLICITE EN FRANCE ET A L'ETRANGER

Vous choisissez parmi 4 plafonds : 1 500 €, 3 000 €, 4 500 € et 7 500 € sur 30 jours glissants pour régler vos achats en France dans les établissements signalés par le panonceau CB, et à l'étranger chez tous les commerçants du réseau Mastercard.

#### DE L'ARGENT DISPONIBLE IMMEDIATEMENT EN FRANCE ET A L'ETRANGER

Si vous activez l'option « retrait d'espèce », avec votre carte CB Mastercard Businesscard, vous retirez à tout moment jusqu'à 300 € ou la contre-valeur en devises, par semaine, dans les guichets automatiques du réseau Mastercard.

Les guichets automatiques du Crédit Mutuel et du CIC vous délivrent jusqu'à 500 € par jour et vous permettent d'effectuer vos opérations du quotidien : consultation de solde, virements, etc.

#### POSEZ, PAYEZ, C'EST REGLE



Repérez ce sigle sur votre carte et chez votre commerçant, payez sans contact vos achats de moins de 30 € pour gagner en rapidité et simplicité !

## AVANTAGES

### GESTION AU QUOTIDIEN

La carte CB Mastercard Businesscard vous facilite la gestion au quotidien. Grâce à sa souplesse, vous choisissez :

- d'activer ou non la fonction retrait d'espèces,
- avec votre Chargé de Clientèle le plafond de paiements le plus adapté à votre activité,
- le mode de débit immédiat ou différé,
- d'opter pour un relevé annuel synthétisant les types de dépenses par carte et/ou sur votre parc de cartes. (service optionnel payant).

Vous recevez tous les mois un relevé de vos dépenses. Le suivi de l'activité de votre carte est également disponible en ligne depuis votre espace client (application ou internet).

**La carte CB Mastercard Businesscard n'est pas destinée aux achats de biens et marchandises destinés à la revente.**

### UNE PROTECTION COMPLETE LORS DE VOS DEPLACEMENTS

Avec votre CB Mastercard Businesscard, vous bénéficiez de prestations d'assistance et d'assurance, notamment en cas de maladie, d'accident ou de décès.

- **L'assistance médicale** : A tout moment, en France et à l'étranger, vous bénéficiez de l'assistance médicale rapatriement. Votre véhicule est rapatrié par un chauffeur de remplacement si nécessaire.
- **La garantie frais médicaux / hospitalisation** : Elle vous couvre jusqu'à 76 300 € pour les frais médicaux et d'hospitalisation à l'étranger. La visite d'un membre de la famille est prise en charge.
- **Envoi d'un collaborateur de remplacement** : Si la mission professionnelle à l'étranger du bénéficiaire est interrompue par un rapatriement médical ou une hospitalisation, l'arrivée d'un collaborateur de remplacement est prise en charge.
- **L'assistance juridique à l'étranger** : Pour vous défendre, vos frais d'avocat (jusqu'à 3 100 €) et une caution pénale (jusqu'à 15 500 €) vous sont avancés.

### L'ASSURANCE VOYAGE EST INCLUSE

En réglant tout ou partie de votre titre de transport avec votre carte CB Mastercard Businesscard, vous bénéficiez automatiquement des garanties d'assurance voyage.

- **L'assurance accidents de voyage** : Si vous vous déplacez en transport public ou en voiture de location, vous êtes couvert jusqu'à 156 000 € en cas d'invalidité grave ou de décès (distance supérieure à 100 km du domicile ou du lieu de travail habituel).
- **L'assurance retard d'avion et de train** : Vos frais en cas de retard d'avion ou de train sont pris en charge (repas et rafraichissements, hôtel et transferts, modification du titre de transport...).
- **L'assurance perte, vol, détérioration de bagages** : Vos bagages confiés à un transporteur public sont assurés pour un montant maximal de 850 €.
- **Dommmages aux véhicules de location** : A condition que la réservation ait été faite avec votre carte CB Mastercard Businesscard, les réparations ou le montant de la franchise sont pris en charge.

**Les conditions et les garanties d'assurance et d'assistance sont détaillées dans la notice « Guide des Services » n° 82.02.12 disponible sur simple demande auprès de votre Caisse de Crédit Mutuel ou sur internet : [www.creditmutuel.fr](http://www.creditmutuel.fr).**

## LES AVANTAGES BUSINESSCARD

### VOTRE ESPACE CARTE

Prenez la main sur votre carte !

Depuis votre Espace Personnel sur le web et sur l'application mobile, découvrez un Espace entièrement dédié à la gestion de vos cartes : Fonctionnalités, plafonds, historique des dépenses, détail des garanties... Consultez les informations détaillées et paramétrez votre carte en ligne.

### MASTERCARD PRICELESS SPECIALS

Vous pouvez réaliser jusqu'à 15% d'économies en CashBack sur vos achats en ligne auprès de plus de 800 sites d'e-commerce via le site [specialsfr.priceless.com](https://specialsfr.priceless.com).

### MASTERCARD PRICELESS CITIES

Le programme Priceless Cities vous donne accès à des expériences et des moments uniques qui n'ont pas de prix ! Découvrez sur le site [priceless.com/paris](https://priceless.com/paris) ce que Paris et les grandes villes du monde ont à offrir de meilleur.

### PARTENAIRES BUSINESSCARD MASTERCARD

Accédez aux partenaires professionnels Mastercard au service de votre activité : logiciels pour l'entreprise, solutions de transport express de colis, agence de voyage dédiée, location de véhicules à tarif préférentiel... A découvrir auprès du Service Businesscard en appelant numéro de téléphone figurant au dos de votre carte.

## UN NUMERO UNIQUE

Pour l'ensemble des services Mastercard Businesscard une plate-forme téléphonique répondra à toutes vos questions : **01 42 29 08 81** (numéro au dos de la carte ; appel non surtaxé, coût selon opérateur)

## LE CONSEIL DE LA BANCASSURANCE

### PROFITEZ DU MEILLEUR DE LA BANCASSURANCE AVEC EUROCOMPTE

Souscrivez-votre carte CB Mastercard Businesscard dans le cadre de la formule « tout compris » Eurocompte qui regroupe par exemple :

- Un ou plusieurs comptes professionnels
- Un forfait de vos frais de gestion comprenant tenue de compte et écritures
- Une garantie des moyens de paiement Assur-Carte Pro - Assurance du quotidien qui couvre la perte ou vol de vos moyens de paiement, les frais de remplacement de vos clés, le transport de fonds en cas de vol, l'agression lors de vos déplacements entre le local professionnel et une agence Crédit Mutuel/CIC
- CMUT Direct Pro, la banque en ligne 24h/24 en accès illimité sur internet, tablette et appli mobile, formule au choix selon vos besoins
- Le service Top Infos qui vous alerte par e-mail et/ou SMS des événements se produisant sur votre compte
- Et bien plus...

**EN CAS DE PERTE, DE VOL, D'UTILISATION FRAUDULEUSE DE VOTRE CARTE OU DE SES DONNEES, OU SI VOTRE CARTE N'EST PAS RESTITUEE LORS D'UN RETRAIT, FAITES IMMÉDIATEMENT OPPOSITION :**

- depuis la France : 03 88 40 10 00 (appel non surtaxé, coût selon opérateur)
- depuis l'étranger : 00 33 3 88 40 10 00 (appel non surtaxé, coût selon opérateur)
- depuis votre espace client (application ou internet), dans la rubrique « Cartes » / « Opposition carte ».

une confirmation de votre opposition pourra vous être demandée.

En cas de vol de votre carte, nous vous conseillons de déposer plainte auprès des services de police ou de gendarmerie. A l'étranger, contactez les autorités consulaires ou la police pour déclarer le vol.

*Autres informations précontractuelles*

*Conformément à la loi, si la conclusion du contrat a été précédée d'une action de démarchage et/ou si celle-ci a été faite à distance, c'est-à-dire dans le cas où vous ne vous êtes pas rendu en agence, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat. Ce droit peut être exercé par l'envoi du bordereau de rétractation spécifique figurant au contrat de souscription à l'adresse qu'il mentionne. Le contrat ne peut commencer à être exécuté qu'à l'expiration du délai de rétractation, sauf si vous en disposez différemment.*

*En cas d'exercice de la faculté de rétractation, vous ne serez tenu qu'au paiement du prix correspondant à l'utilisation du produit ou service effectivement fourni jusqu'à la date de la rétractation, à l'exclusion de toute pénalité.*

*Le contrat n'a pas de durée minimale, vous pouvez le clôturer à tout moment par courrier recommandé avec avis de réception adressé à la banque moyennant un préavis de 30 jours. La cotisation sera calculée prorata temporis.*

*Banques contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 61, rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09.*

*La langue utilisée entre les parties durant la relation précontractuelle, dans laquelle le contrat est rédigé et utilisée durant la relation contractuelle choisie en accord avec le client est le français. La loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat est la loi française.*

*Les dépôts espèces recueillis par votre établissement, les titres détenus par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans les conditions et selon les modalités définies par les articles L.312-4 et suivants du code monétaire et financier et par les textes d'application : pour plus d'informations, vous pouvez consulter le dépliant du Fonds de Garantie et de Résolution disponible en caisse et sur le site internet de la banque*

*En cas de litige, vous pourrez vous adresser :*

- Dans un premier temps, à votre Caisse.
- Dans un deuxième temps, au service Relation Clientèle dont votre Caisse peut vous communiquer les coordonnées. Par téléphone vous pouvez appeler le numéro dédié : 09 69 36 05 05 (appel non-surtaxé) / Crédit Mutuel Centre 09 69 36 16 16.
- Dans un troisième temps, et pour tout litige relevant de sa compétence, au médiateur du Crédit Mutuel : gratuitement hors frais d'affranchissement par courrier adressé à M. le Médiateur du Crédit Mutuel - 63 chemin Antoine Pardon 69160 Tassin La Demi-Lune ou via son site internet : [www.lemediateur-creditmutuel.com](http://www.lemediateur-creditmutuel.com) ; vous pouvez obtenir auprès de votre Caisse ou sur [www.creditmutuel.fr](http://www.creditmutuel.fr) les informations précisant sa mission (charte de la médiation).

*Les garanties attachées à la carte sont détaillées dans les notices d'assistance et d'assurance disponibles en Caisse ou sur [www.creditmutuel.fr](http://www.creditmutuel.fr). Assurance : ACM IARD S.A. Assistance : AGA INTERNATIONAL, MONDIAL ASSISTANCE France.*